

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article548>

Affaire Jephthé et Tilus DEPREUX c/ Prêfecture

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 13 septembre 2008

Mis à jour le : vendredi 19 septembre 2008

UGTG.org

[\[Jephthé & son père {JPEG}\]](#)

Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

Avocats au Barreau de la Guadeloupe

Aff : Jephthé DEPREUX et Tilus DEPREUX c/ Prêfecture

Pointe-à-Pitre, le 12 Septembre 2008

Mr le Prêfet de la Région Guadeloupe

Rue Lardenoy

97100 BASSE-TERRE

RAR

Monsieur le Prêfet,

Nous faisons suite aux propos que vous avez cru pouvoir tenir sur les antennes de RCI ce jour, quant au fait que nous nâEuros"avons toujours pas saisi les Autorités Administratives, **ce qui sâEuros"explique dans le mesure oâ¹ vous nâEuros"avez jamais fait droit à nos demandes de copie du dossier.**

Pour votre information, nous sommes juristes et ne travaillons pas sans les Â©lâ©ments de la procâ©dure.

Nous attendions avec impatience que vous teniez des propos de la sorte pour conforter notre dâ©monstration quant à la maniâ©re dont vos services procâ©dent.

Vous vous autorisez ainsi à jeter le discrâ©dit sur la parole de trois Avocats, ce que nous nâEuros"acceptons pas.

Dâ©s lors quelles mâ©thodes vos reprâ©sentants et vous-mâ©me, mettez en Â©uvre face à un citoyen dâ©muni de toute connaissance juridique, ayant dâ©jà eu à faire à la prêfecture à de multiples reprises et sâEuros"â©tant fait refouler pour râ©gulariser sa situation (bien Â©videmment sans que vous ne lui ayez remis aucun document) et interpellâ© donc sans titre râ©gulier avec son enfant de quatre ans et demi ?

Nous vous avons adressâ© deux courriers datâ©s du 5 Septembre par lettre simple.

Par ailleurs, le 10 Septembre, relance vous Â©tait faite cette fois par courrier simple et par tâ©lâ©copie aux services de la sous prêfecture de Pointe-à-Pitre et ce par simple mesure de prâ©caution afin que vous soyez dans lâ©uros"impossibilitâ© de nous mettre en Â© « porte à faux Â© », votre sous prêfet ayant Â©galement Â©tâ© averti.

Il est donc d'ailleurs inimaginable, voire incohérent, que vous ayez tenu les propos querelleurs.
Pourtant vous l'avez fait, sans aucun état d'âme et à notre grande satisfaction!

Nous vous adressons copie des courriers que nous vous avons envoyés par RAR cette fois, puisqu'il semble que cette formalité soit nécessaire à « **votre information** ».

Bien évidemment nous diffusons la présente à l'ensemble des médias locaux qui seront en mesure d'apprécier la gestion de vos services mais également le mépris que vous affichez ouvertement aux Avocats Guadeloupéens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

[\[Batonnier F. RODES {JPEG}\]](#)